



FORMATION

LA RELATION SOCIALE AVEC LES ELUS OU MANDATES DU PERSONNEL

Référence :

129-128-13

Durée :

1 jour

Public :

Responsables de Société
RH

Pré-requis

Aucun

Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Exercices
- Réflexion
- Attestation de formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Nous déterminerons :

- Gestion spécifique des représentants du personnel
- Vos obligations envers les syndicats
- Comment se comporter avec les délégués syndicaux
- Comment éviter et sortir des situations de blocage avec les IRP
- La représentativité des organisations syndicales



PROGRAMME

1. LA GESTION SPECIFIQUE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

- Faut-il négocier les carrières des représentants du personnel ?
- Que prévoit un accord sur l'exercice du droit syndical ?
- Quels sont les droits d'un représentant du personnel lorsqu'il exerce son mandat ?
- Comment les managers peuvent fixer les objectifs des élus ?
- Comment doit se tenir l'entretien annuel d'un élu ?
- Quelles augmentations de salaire pour les élus ?
- Comment gérer les représentants des salariés ?

2. EMPLOYEURS : VOS OBLIGATIONS ENVERS LES SYNDICATS

- Accueillir les sections syndicales
- Organiser les élections du comité d'entreprise
- Donner les moyens matériels et financiers
- Distribuer des heures de délégation
- Faciliter et fournir l'information
- Consulter
- Négocier tous les ans
- Protéger les salariés titulaires d'un mandat syndical



3. COMMENT SE COMPORTEUR AVEC LES DELEGUES SYNDICAUX ?

- Traiter le délégué syndical d'égal à égal
- Laisser les délégués syndicaux exprimer leur ressenti
- Etablir d'emblée de bonnes relations avec l' élu syndical
- Etre conscient de la position de force de la direction
- Mettre en place des indicateurs efficaces du dialogue social
- Quand le conflit couve, être présent sur le terrain
- Si le conflit éclate, attendre sans bouger
- Lorsque la tension a fini de monter, reprendre l'initiative
- Mener une négociation constructive
- Ne pas vendre la peau de l'ours.

4. COMMENT EVITER ET SORTIR DES SITUATIONS DE BLOCAGE AVEC LES IRP ?

- Principales situations de blocage
 - Démission du comité d'entreprise
 - Signature de l'ordre du jour
 - Accusation de manque de loyauté
 - Intervention de l'expert
 - Demande massive de documents
 - Rejet de l'accord de méthode
 - Refus d'émettre un avis
 - Actions judiciaires en rafale



- Refonder les relations avec les IRP
- Approfondir et préciser le champ de la concertation
- Recourir à un médiateur
- Réunions bilatérales
- Comment demander l'avis ?
- Bonne attitude du comité d'entreprise
- Libellé de l'ordre du jour
- Rôle de l'expert
- Intentions suspectes

5. LA REPRESENTATIVITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

- Les critères de représentativité
- La nouvelle donne des élections professionnelles
- Le représentant de la section syndicale
- Les règles de négociation dans l'entreprise
- La validité des accords de branche
- La validité des accords interprofessionnels